



LÉGISLATION ET RÉGLEMENTATION

Le FIGE entend éditer un recueil de textes sur les Inspections Générales d'Etat et les mettre en ligne sur son site web qui va évoluer en temps opportun vers un portail. Déjà, un important travail de collecte du dispositif législatif ou réglementaire sur les institutions d'audit du secteur public, notamment celles membres du Forum, est amorcé par le FIGE. Citons parmi les textes collectés les suivants :

Djibouti

L'Inspection Générale d'Etat a été créée par le décret n°2001-0222/PRE du 26 novembre 2001. Cependant l'importance des missions confiées a nécessité l'ajustement du cadre juridique mis en place en 2001, afin de permettre à l'institution de disposer des attributions normales d'une Institution Supérieure de Contrôle indépendante, par la promulgation de la loi n°52/AN/04/5ème L du 3 mai 2004.

Ce dispositif est complété successivement par le décret n°2004-0014/PRE/MESN du 21 janvier 2004 portant sur l'organisation et le fonctionnement de l'Inspection Générale d'Etat, le décret n°2004-0058/PR/PM du 13 avril 2004 portant sur les avantages et les indemnités accordés aux membres de l'Inspection Générale d'Etat et enfin le décret n°2005-0151/PR/PM du 31 août 2005 confiant à l'Inspection Générale d'Etat la coordination des corps et organes de contrôle et d'inspection.

Cameroun

Un recueil de textes sur le Contrôle Supérieur de l'Etat publié par Ndom Nack Elie Désiré, Inspecteur d'Etat.

Burkina Faso

Décret n° 94-132/PRES/PM du 07 mars 1994 portant organisation des services de l'Inspection Générale d'Etat. Décret n° 95-185/PRES/PM du 23 mars 1995 portant statut des Inspecteurs Généraux d'Etat.

Sénégal

La loi n° 2005-23 du 11 août 2005 portant statut des Inspecteurs Généraux d'Etat. par laquelle le Sénégal entend amorcer et consolider la réforme de son Inspection générale d'Etat désormais dirigée par un Vérificateur général, les principaux axes de cette réforme englobant l'élargissement de ses missions, la qualification d'institution Administrative Supérieure de Contrôle, la revue du régime des indemnités et avantages.

Mali

La loi n° 03-030 du 25 août 2003 sur le Vérificateur général du Mali. Ce texte est complété par une série de règlements notamment le décret n° 04-020 du 27 janvier 2004 fixant le régime de rémunération du Vérificateur Général et des autres vérificateurs, le décret n° 03-553 du 30 décembre 2003 déterminant les conditions et les modalités de recrutement.

Madagascar

La loi n° 2004-032 fixant les principes fondamentaux régissant les organes administratifs d'inspection et de contrôle, la loi n° 2004-033 portant règles de déontologie s'appliquant aux organes administratifs d'inspection ou de contrôle, ainsi que la loi n° 2004-006 du 26 juillet 2004 portant réorganisation et fonctionnement du Conseil de Discipline budgétaire et financière.

Mauritanie

Le Décret n° 122-2005/PCDMDJ du 19 septembre 2005 portant institution d'une Inspection Générale d'Etat; décret n° 129-2005 du 01 novembre 2005 modifiant et complétant le décret n° 122-2005/PCDMDJ portant institution d'une Inspection Générale d'Etat; Lettre circulaire n° 00009 du 03 octobre 2005 portant note d'orientation sur la gestion des crédits budgétaire (contrôle par l'Inspection Générale d'Etat); circulaire n° 000010 du 03 octobre 2005 ayant pour objet la transmission des rapports et programmes de travail des Inspections internes.

Février 2007
ÉDITION
N°1

SYNERGIE
POUR
UNE BONNE
GOVERNANCE



La lettre

DU FORUM DES INSPECTIONS
GÉNÉRALES D'ETAT ET INSTITUTIONS
SUPÉRIEURES D'AUDIT ASSIMILÉES

ÉDITORIAL

Le 16 février 2006, les Inspections Générales d'Etat et Institutions supérieures d'audit du secteur publics assimilées se sont réunies à Djibouti et ont décidé de créer le Forum des Inspections Générales d'Etat d'Afrique (FIGE), amorçant ainsi la mise en route d'une organisation africaine. L'évènement est prometteur, car le contexte actuel et l'évolution de la gouvernance et du management public commandaient une implication, voire une contribution de hauts conseillers et auditeurs des tous premiers chefs de l'Exécutif, Présidents de la République ou Premiers Ministres d'Afrique. Africain, certes, mais aussi international, ce réseau jette déjà les bases d'une coopération qui transcende les frontières africaines.

Contribuer et vitaliser les réflexions et divers enjeux, du fait d'incontournables mutations dues notamment des facteurs suivants :

- une tendance à la vérification intégrée, de plus en plus systémique, notamment sous l'effet du management public et d'une gouvernance, de plus en plus entrepreneuriale, axés sur les résultats et la performance ;
- l'usage des nouvelles technologies de l'information et de la communication appliquées à l'audit et à la gestion de la qualité dans le secteur public, avec des logiciels comme IDEA, ACL, l'archivage électronique des données ;
- la reconnaissance croissante des défis de l'éthique, de l'intégrité, de la transparence et du rôle nécessaire du leadership (ethical leadership) et le développement de nouveaux métiers aux compétences croisées, sinon connexes ;
- en somme, le besoin d'une vision intégrée, quasi-systémique, pour appréhender et gérer de façon stratégique, avec la plus grande efficacité et efficience possibles.

Peut-être que les Inspections Générales d'Etat et bureaux de Contrôles Généraux d'Etat, aux compétences horizontales et universelles, depuis longtemps au cœur de tels enjeux, ne sont pas tout à fait connus du public et même d'experts. Souvent placés auprès d'un Président de la République, détenteur de pouvoir constitutionnel de contrôle ou d'un Premier Ministre, par délégation, elles ont en fait à longueur d'année au moins quatre fonctions majeures :

- d'auditeur d'entités du secteur public (ministères, projets et agences de développement, entreprises et établissements publics), mais aussi de secteurs ;
- d'études et de conseils sur des questions d'intérêt sectoriel, programmatique, gouvernemental ;
- d'enquête, en matière de prévention et de détection des fraudes, abus ou gaspillages, soit sur initiative du Chef de l'exécutif, parfois sur la base de dénonciations anonymes ;
- parfois de gestionnaire de programmes de réformes, de normalisation ou d'innovations, pour lesquels il est jugé qu'une telle institution, est plus apte à en assurer la mise en oeuvre.

Évidemment, selon l'expérience et les traditions des pays, ces rôles peuvent revêtir une inégale importance. Enjeux multiples à intégrer, compétences multisectorielles en interaction avec les défis contemporains de la gouvernance, du management public, de l'évaluation des programmes axée sur le développement, de l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Le FIGE entend y contribuer, en puisant ses ressorts dans de son expérience, dans son expertise et dans l'énorme base d'informations disponible. Être ainsi au cœur des grands débats actuels et à venir, pour impulser des chantiers de formation-action et de management public axé sur les résultats et la performance, de la gouvernance entrepreneuriale, du leadership éthique.

Le pollen tiendra la promesse des fleurs.

M. Abdou Karim GUEYE

RETROUVEZ NOUS SUR LE SITE DU FIGE : www.figea.org

Directeur de Publication
M. Hassan Issa SULTAN

Rédacteur en Chef
M. Abdou Karim GUEYE

SIÈGE SOCIAL

Locaux de l'Inspection Générale d'Etat de Djibouti
BP : 2603 | Tél : + 253 35 36 63 / 32 09 46 | Fax : + 253 35 67 21 / 35 55 06
E-mail : ige@intnet.dj | Site Web : www.figea.org

Formation Action au sein des Inspections Générales d'Etat et Bureaux assimilées

L'année 2006 a connu une certaine intensité de la formation-action au sein des institutions membres, comme indiqué ci-dessous:

AUX ETATS-UNIS

L'Inspecteur d'Etat Hassan Issa Sultan de Djibouti a suivi une session de «*Introductory Auditor Training*» auprès de l'Inspector General Auditor Training Institute, levier de l'Association des Inspecteurs généraux des États-unis.

La formation qui était axée sur les réalités pratiques de l'audit a abordé les thèmes clés suivants : l'importance du contrôle interne, l'application des normes d'audit gouvernementaux pour réaliser des audits performants, maîtrise des techniques de planification, les différentes phases d'audit et les actions y afférentes, l'éthique et le comportement professionnel.

Une coopération avec ce réseau est envisagée.

AU CANADA

L'Inspectrice d'Etat, Hibo Abdillahi, et la Vérificatrice associée de l'Inspection Générale d'Etat de Djibouti, Nasro Habib, se sont rendus au Canada, auprès de l'ENAP (Ecole Nationale d'Administration Publique) du Québec pour y suivre une formation sur la gestion axée sur les résultats.

Au cours de leur séjour, elles ont pu voir de près la performance atteinte par l'Administration publique québécoise par l'application de la gestion axée sur les résultats.

La «Gestion axée sur les résultats» (GAR) constitue un mode de gestion qui vise à établir un lien étroit entre la dépense publique et l'atteinte des résultats concrets afin de mesurer la performance d'une politique ou d'un programme. Les thèmes suivants ont été abordés :

- le cycle de la Gestion Axée sur les Résultats : il s'agit d'un cycle intégré et continu avec les éléments clés

suivants [(i) s'engager : planification stratégique et opérationnelle ; réaliser : mise en œuvre ; évaluer : suivi – évaluation ; s'améliorer : rétro action/des leçons tirées de l'expérience].

Une organisation qui n'est pas orientée vers les résultats n'est pas en mesure d'apprécier sa performance et ainsi, de parvenir à améliorer son efficacité.

- la chaîne des résultats : cette approche systémique tient compte des besoins /attentes des citoyens et des parties prenantes ;
- l'adoption de la Méthode du Cadre Logique (MCL) comme outil d'implantation.

Visite de l'Inspection Générale d'Etat de Djibouti à Dubaï Des structures d'audit à haute performance technologique



Cérémonie de clôture de la formation de l'IGE de Djibouti à Dubaï

Cette visite de travail a permis de constater à quel point le management public avait atteint un niveau de performance avancé, avec des directeurs de départements véritables patrons de leurs objectifs négociés dans le cadre d'objectifs de performance et de qualité prédéterminés, de leurs budgets, etc.

Cette marge de manœuvre importante demeure encadrée par des audits systématiques annuels de revue de

la qualité et des résultats, mais aussi par des sanctions négatives ou positives, avec les «*Excellence Awards*».

L'usage de hautes technologies accompagne le cycle d'audit avec des logiciels performants comme ACL, l'archivage électronique des données, le système d'information COBIT...

Nous y reviendrons dans la Revue «*Audit, Management Public et Gouvernance*» du Forum des Inspections Générales d'Etat qui va paraître incessamment.

Création à Djibouti, du Forum des Inspections Générales d'Etat

DU 13 AU 16 FÉVRIER 2006 CINQ PAYS AFRICAINS ONT ADOPTE LES STATUTS PROVISOIRES D'UN RÉSEAU AFRICAIN DÉNOMMÉ LE FORUM DES INSPECTIONS GÉNÉRALES D'ETAT. LES GRANDS MOMENTS DU FIGE ONT ÉTÉ LA DÉCLARATION DE DJIBOUTI, LA RÉSOLUTION ET L'AUDIENCE AVEC LE CHEF DE L'ETAT. CES DOCUMENTS PEUVENT ÊTRE CONSULTÉS SUR LE SITE WEB DE L'IGE [HTTP://WWW.IGE.DJ](http://www.ige.dj)

LES STRUCTURES PROVISOIRES SE SONT D'ORES ET DÉJÀ ATTELÉES À LA MISE EN ROUTE DU FORUM, LES PERSONNES

CHARGÉES DE L'IMPLANTATION ET DU DÉVELOPPEMENT DE CE RÉSEAU AFRICAIN ÉTANT :

■ L'INSPECTEUR GÉNÉRAL D'ETAT DE DJIBOUTI, M. ABDOU KARIM GUEYE, PRÉSIDENT DU COMITÉ DIRECTEUR PROVISOIRE

■ L'INSPECTEUR D'ETAT DE DJIBOUTI, M. HASSAN ISSA SULTAN, SECRÉTAIRE PERMANENT PROVISOIRE DU FIGE.

LES OBJECTIFS IMMÉDIATS DE CETTE STRUCTURE PROVISOIRE CONCERNENT PAR EXEMPLE LA MISE EN PLACE DU SITE WEB APPELÉ À ÉVOLUER VERS UN PORTAIL, LA PUBLICATION D'UNE NEWSLETTER DONT CE PREMIER NUMÉRO, L'ÉDITION DE LA REVUE «*GOUVERNANCE, AUDIT ET MANAGEMENT PUBLIC*», L'ÉLARGISSEMENT DES MEMBRES DU RÉSEAU CONFORMÉMENT AU MANDAT ISSU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSTITUTIVE DE 2006, UN PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT, LA MOBILISATION DE L'APPUI DE DONATEURS INTÉRESSÉS PAR UN PROJET DE CETTE NATURE.

Un nouveau Directeur Général du Contrôle Général d'Etat du Tchad



M. Akouya TCHALET, Directeur du Contrôle Général d'Etat du Tchad

Monsieur AKOUYA TCHALET A ÉTÉ NOMMÉ DIRECTEUR GÉNÉRAL DU CONTRÔLE GÉNÉRAL D'ETAT DU TCHAD DEPUIS LE 2 AOÛT 2006.

CE DERNIER FAISAIT PARTI DE LA DÉLÉGATION DU TCHAD QUI AVAIT PARTICIPÉ AU COLLOQUE INTERNATIONAL SUR «*L'ÉVOLUTION DE L'AUDIT DANS LE SECTEUR PUBLIC*» QUI S'EST TENU À DJIBOUTI, DU 13 AU 16 FÉVRIER 2006. IL OCCUPAIT, À L'ÉPOQUE, LA FONCTION DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT.

Un nouveau Vérificateur Général du Sénégal



Mme Nafi Ngom Keita, Vérificateur Général d'Etat

MADAME NAFI NGOM KEITA, INSPECTEUR GÉNÉRAL D'ETAT, VIENT D'ÊTRE NOMMÉ VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL D'ETAT DU SÉNÉGAL.

NOUS Y REVIENDRONS AVEC L'INTERVIEW DE L'INTÉRESSÉ; SUR SES OBJECTIFS, SA VISION DE CETTE RÉFORME ET LES GRANDS CHANTIERS PROJETÉS.

Messages de félicitations

INFORMÉ DE LA NOMINATION D'UN NOUVEL INSPECTEUR GÉNÉRAL D'ETAT AU BENIN, EN LA PERSONNE DE ALIDOU KOUSSE, EXPERT COMPTABLE, LE FIGE A ENVOYÉ UN MESSAGE DE FÉLICITATIONS. EN RÉPONSE, M. ALIDOU KOUSSE A FÉLICITÉ LE PRÉSIDENT DU COMITÉ DIRECTEUR PROVISOIRE QUANT À LA CONFIANCE QUE LUI ONT DÉMONTRÉ SES PAIRS ET TEMOIGNÉ LES FÉLICITATIONS ET ENCOURAGEMENTS DU PRÉSIDENT DE LA RéPUBLIQUE DU BENIN.